

L'an deux mil vingt-six, le vingt six janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune d'Hypercourt, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian LEBRUN, Maire de la Commune.

**Présents** : Monsieur Francis LELEU, Monsieur Jean- Luc BEKAERT, Madame Josiane COPPE, Monsieur Ludovic PATTE., Madame PETIT Francine, Monsieur LEBRUN Alain, Madame VASSEUR Agnès, Monsieur Ghislain VERVAEKE, Monsieur NUTTENS Olivier

**Absents** : Monsieur TARGET Gauthier, Monsieur Philippe VERRIER, Monsieur MARQUANT David, Monsieur DRYHYNYEZ Julien, Madame DUQUENNE Angélique, Monsieur FAVREL Michel

Madame PETIT Francine a été nommée secrétaire de séance.

En ouverture de séance, Monsieur Ludovic PATTE, 1<sup>er</sup> Adjoint donne lecture du précédent procès-verbal, pour approbation., le procès-verbal correspondant est soumis à l'assemblée et approuvé à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR :**

- Délibération autorisant le maire à engager et liquider et mandater les dépenses d'investissement
- Terrain de la mare à Hyencourt le Grand
- Vente de la maison à Hyencourt le Petit
- Devis CRAIE
- Droit de préemption urbain
- Questions diverses

**01/2026 Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2026 (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent) du budget de la commune**

Monsieur le Maire propose de faire comme chaque année une délibération pour pouvoir engager les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026 d'un montant de : **353 000 €** ce qui correspond à ¼ des crédits ouverts sur le budget de 2026. Le conseil municipal à l'unanimité accepte.

**Pour : 10**

**Contre : 00**

**Abstention : 00**

**02/2026 Terrain de la mare de Hyencourt le Grand**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la mare de Hyencourt-le-Grand a été réalisée en partie sur une parcelle n'appartenant pas à la commune.

Suite à un courrier de la mairie concernant l'entretien de la parcelle cadastrée 447 AB n°24, le locataire a effectué les travaux nécessaires. Le propriétaire a ensuite demandé la régularisation de la situation par un bornage.

Un devis de la société METRIS, d'un montant de 1 272,00 € TTC, a été présenté.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la proposition de bornage et décide de partager les frais à parts égales (50 % commune / 50 % propriétaire ou locataire).

**Pour : 10**

**Contre : 00**

**Abstention : 00**

**03/2026 Vente de la maison à Hyencourt le Petit**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal avoir reçu un courrier de l'agence l'Immobilière de Haute Picardie concernant la vente d'une maison 2 rue Verte, 80320 Hypercourt (Hyencourt-le-Petit), cadastrée section AD n°25.

La demande, visant à conserver en l'état et à permettre l'utilisation sans contrainte par le propriétaire de la bande de passage d'environ 60 cm sur toute la longueur de la parcelle AD n°25.

Le conseil municipal n'a pas souhaité donner suite favorable à cette demande et refuse l'instauration d'une servitude au profit du propriétaire de la maison située 2 rue Verte et confirme par ailleurs que ce passage sera entretenu par les agents techniques de la commune d'Hypercourt ou par l'un de ses prestataires.

**Pour : 10**

**Contre : 00**

**Abstention : 00**

**04/2026 Devis travaux d'entretien extérieur de la commune**

Monsieur le Maire propose des devis pour l'entretien de la commune

Entreprise CRAIE

- Abattage et évacuation du tilleul à Hyencourt le Grand 648.00€ TTC
- Rognage des souches sur l'ensemble de la commune 1 476.00€ TTC
- Arbres en pointe à Omiécourt 4 014.00€ TTC
- Taille d'entretien des tilleuls de Hyencourt le Grand 924.00€ TTC
- Estimation contrat de tonte sur Hyencourt le Grand et Omiécourt 26 214.00€ TTC

Le conseil municipal, à l'unanimité accepte les devis et autorise Monsieur le Maire à signer les devis.

**05/2026 Demande de délégation de l'exercice du droit de préemption urbain par la commune d'HYPERCOURT auprès de la communauté de communes TERRE DE PICARDIE.**

Monsieur le Maire explique que suite a l'approbation du PLUi pour toutes les communes de la communauté de commune de TERRE DE PICARDIE. Le droit de préemption peut être délégué à la commune sur délibération. Le conseil municipal décide de prendre le droit de préemption urbain pour la commune d'Hypercourt.

**Questions diverses :**

Monsieur LELEU Francis propose un devis car, à la demande du SDIS, nous devons mettre aux normes la tuyauterie d'alimentation pour la rue des Limaçons et le poste de Hyencourt-le-Petit (8 070 € HT). Il propose également un devis pour enlever les souches des arbres au niveau du futur RPC, d'un montant de 8 160,00 € TTC.

Un devis doit être demandé pour effectuer l'enrobé au niveau des places de rechargement en cours d'installation, du transformateur jusqu'à l'entrée de la ferme et jusqu'au bord de la route à Omiécourt.

Retrait de l'ancien panneau « passage piéton école » à Omiécourt. Le chiffrage est en cours pour une nouvelle signalisation du passage piéton (candélabre sur l'îlot central).

Un entretien avec Monsieur LELEU et Monsieur NUTTENS a été réalisé avec ENEDIS concernant le passage des câbles éoliens afin de poser les conditions de travaux pour éviter les désagréments.

Concernant la réhabilitation de l'ancienne école, un diagnostic énergétique est demandé pour la demande de subvention DETR. À voir rapidement.

Madame PETIT rappelle que le mail envoyé à la DRAC le 21 octobre 2025 est resté sans réponse concernant les travaux d'accessibilité de l'église à Omiécourt. Une relance sera faite.

***Fin de séance 20h15***

Le Maire,

Le secrétaire de séance,